

La Varenne – St Maur

Avec ou sans accord sur le régime de travail C'est aux Facteurs de Choisir

Jusqu'au bout, la CFDT a mis tout en œuvre pour obtenir des contreparties aux contraintes de cette réorganisation : transfert de la Varenne à St Maur, prise de service décalée, suppression de 6 emplois dont 4 QL et 1 ACD.

Lors du comité technique du 28 mai, la CFDT a voté contre ce projet et estimé que la Direction n'allait pas assez loin dans la satisfaction de nos revendications. Le second Comité Technique qui validera la réorganisation va se tenir jeudi 05 juin. La CFDT respectera le choix majoritaire des collègues sur la signature ou non de l'accord sur le régime de repos (3 jours toutes les 9 semaines) et (1 samedi sur 3 pour les ACD).

Ce qui est acté :

- **Prime de 250 euros au lieu des 150 euros prévus pour les agents de la Varenne.**
- **Une compensation en heures de RC pour les agents de St Maur. La CFDT revendique 1 RC minimum.**
- **5 promos 1.3 facteurs référents.**
- **Report de la sécabilité des lundis et mardis de 4 semaines soit démarrage le 15 juillet 2014.**
- **Concernant le volant de remplacement : 6 rouleurs en équipe pour les QL, les 6 FQ et 1 facteur d'équipe pour les ACD, la Poste a refusé le 7eme rouleur !!!**
- **Concernant les agents en surnombre : en fonction des agents promus FQ voir FE si besoin, 1 seul agent pourrait se retrouver en reclassement. La DOTC a accepté de maintenir en surnombre les agents au moins jusqu'à septembre. Pour la CFDT, c'est aucune mobilité contrainte.**
- **Compensation de l'étiquetage des casiers si dépassements horaires**
- **Les dépassements horaires liées au TG et apprentissage des tournées seront compensés si justifiées !!!**

Sans Accord sur le régime de repos, c'est bien évidemment le scénario à 35 heures sur 6 jours sans repos qui s'appliquera. La CFDT ne prendra pas cette décision seule, n'hésite pas à donner ton avis aux représentants CFDT.

Pour soutenir l'action de la CFDT, Syndiques-toi